



Titre du projet	Adoption IPAM
Dossier médical électronique (DMÉ) – médecins spécialistes	RCG-0121-026
Spécialité(s) concernée(s)	Montant alloué/an
Toutes les spécialités	2021-2022 : 18 316 522 \$
	2022-2023 : 7 837 500 \$
	Début du projet
	20 21-2022
Contexte	
Au cours des dernières années les médecins spécialistes ont vu leur pratique en cabinet augmenter substantiellement et l'intégration des DMÉ est devenu nécessaire à une meilleure organisation du travail.	
Description du projet	
Planification et déploiement d'un dossier médical électronique (DMÉ) intégré dans tous les cabinets de médecins spécialistes. Le DMÉ permettra notamment : <ul style="list-style-type: none">- L'interopérabilité avec les résultats de laboratoires et d'imagerie médicale;- L'utilisation de références électroniques et l'ordonnance électronique;- Une meilleure gestion des rendez-vous;- Le soutien à une approche multidisciplinaire;- L'accès à des fonctionnalités spécifiques selon la spécialité; L'augmentation de la capacité des médecins spécialistes et une meilleure pertinence dans les soins par l'utilisation de notes et d'informations intégrées.	
Objectif(s)	
Améliorer la gestion de l'accès priorisé aux services spécialisés par une intégration des dossier médicaux électroniques (DMÉ) dans tous les cabinets de médecins spécialistes.	
Responsable de la mise en œuvre	
Ministère de la Santé et des Services sociaux	